

PRIX DU JEUNE CHERCHEUR

Contexte

Ce prix est octroyé à un chercheur afin de souligner l'excellence de sa contribution en recherche et dans les autres volets de la tâche professorale : l'enseignement, la contribution à l'institution et le rayonnement.

Nature du Prix

Les lauréats se voient remettre un document officiel soulignant cet honneur lors de la journée de la recherche ou l'assemblée annuelle du département. La reconnaissance publique se fait également par la diffusion dans divers organes d'information pertinents (ex. site web, infolettre).

Critères d'éligibilité

- Être professeur(e) au département de médecine (Md ou PhD);
- Travailler dans un hôpital ou un centre de recherche affilié à l'UdeM;
- Être recommandé(e) par le chef du département hospitalier et/ou le directeur du centre de recherche;
- Avoir débuté sa carrière académique depuis 10 ans ou moins;
- Ne pas avoir reçu le prix antérieurement.

Comité d'attribution

Le comité d'attribution sera composé du directeur du département et des membres du comité de direction du département.

Critères d'attribution

- Qualité du Curriculum Vitae du candidat;
- Excellence en recherche : financement, nombre et qualité des publications, impact des travaux (sur les connaissances, sur les soins cliniques, sur la santé de la population, etc.);
- Excellence dans les 3 autres volets de la tâche professorale :
 - Enseignement (notamment la formation d'étudiants gradués)
 - Rayonnement (local, national et international)
 - Contributions au fonctionnement de l'institution (centre de recherche et université).

Modalités d'attribution

Le prix est accordé par le département de médecine annuellement à la suite de la recommandation du comité de sélection.

Documents requis

Les professeurs peuvent présenter leur propre candidature ou être proposés par un(e) collègue ou par le chef du département hospitalier ou le directeur du centre de recherche. Les demandes doivent inclure :

- le CV du candidat;
- une lettre du chef du département hospitalier et/ou du directeur du centre de recherche.

Procédure et date butoir

Le dossier complet doit être soumis au plus tard le **25 Mars 2022** sous format électronique (aucun document papier ne sera accepté) à departement-medecine@umontreal.ca avec copie conforme à melanie.holder@umontreal.ca . Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.